



DOSSIER DE PRESSE

Vendredi 28 avril 2023

CONSEIL MÉTROPOLITAIN EXTRAORDINAIRE DE VOTE DES PROPOSITIONS DE LA CONVENTION CITOYENNE



Attentive aux demandes des citoyens qui lui reconnaissent une trajectoire déjà très favorable en matière de lutte contre le réchauffement climatique (Réseau Chronovélo, dispositif Mur Mur de rénovation thermique, collecte généralisée des déchets alimentaires, soutien à l'agriculture locale...), la Métropole va suivre leurs recommandations et renforcer ses politiques publiques, dès 2023.

Confrontée à un réchauffement climatique qui se manifeste déjà largement au pied des Alpes, avec une hausse moyenne de la température de 2 °C contre 1,4 °C en moyenne dans le reste de la France, Grenoble Alpes Métropole continue d'innover pour combattre et limiter ses effets.

Premier territoire français à mettre en place un Plan climat en 2005, la collectivité s'est engagée en 2020 à associer les habitants à ses politiques de lutte contre le réchauffement climatique.

En 2022, elle a réuni une Convention citoyenne d'une ampleur inédite dans les territoires français. Pendant 8 mois, 100 citoyens tirés au sort ont planché sur des solutions à soumettre aux élus. Ils se sont formés, ont discuté et au final, ont délibéré en soumettant en octobre 2022 plus de 200 propositions au vote des élus, qui se sont engagés à les traiter dans leur intégralité.

Vendredi 28 avril, la collectivité s'est prononcée sur l'ensemble des propositions formulées, qui confirment la trajectoire empruntée par la Métropole : au total, 76% des actions proposées par les citoyens - et relevant bien des compétences de la Métropole - existent déjà ou sont programmées.

Le travail des citoyens vient donc appuyer le travail déjà engagé et enrichir les politiques publiques pour les années à venir, en mettant l'accent sur les domaines qui nécessitent une accélération ou un dimensionnement plus important.

76% des propositions déjà prises en compte par la Métropole



La Convention

100 citoyens mobilisés, plus de 200 propositions rédigées



POURQUOI UNE CONVENTION INITIÉE PAR LA MÉTROPOLE ?

Face à l'urgence climatique et à l'ampleur des changements de modes de vie, de production et de consommation à opérer pour atteindre la neutralité carbone à l'échelle planétaire, partant du constat que ces changements ne pourront se faire sans l'adhésion des citoyens, le Conseil Métropolitain a décidé, par délibération en date du 29 janvier 2021, la mise en place d'une Convention citoyenne pour le climat.

COMMENT A-T-ELLE ÉTÉ CONSTITUÉE?

La Convention citoyenne a rassemblé 100 métropolitaines et métropolitains tirés au sort sur le périmètre des 49 communes de Grenoble Alpes Métropole.

Sa composition a constitué un panel représentatif de la Métropole grenobloise, tenant compte de sa diversité territoriale (urbaine, périurbaine, rurale et montagnarde), de la parité, l'âge, le niveau de diplôme et la sensibilité à l'environnement.

QUELLES GARANTIES POUR L'INDÉPENDANCE DES TRAVAUX ?

Les citoyens ont placé leur action sous le regard d'un Comité opérationnel et de trois garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), qui ont assuré l'indépendance des travaux et la neutralité des débats.

QUELS OBJECTIFS POUR CETTE CONVENTION?

Ce panel de citoyens représentatifs du territoire a été mandaté pour dresser des propositions afin d'enrichir l'action métropolitaine. Ces propositions devaient répondre à deux grandes questions:

- Comment réduire les gaz à effet de serre d'ici 2030 ?
- Comment atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 ?

COMMENT A-T-ELLE TRAVAILLÉ?

Les citoyens ont été formés et informés pour comprendre les enjeux climatiques du territoire : durant 5 week-ends, de mars à octobre, ils ont entendu des universitaires, échangé avec des experts - acteurs économiques, associatifs, publics - et nourri leur réflexion de débats contradictoires. Ils se sont notamment appuyés sur l'étude prospective engagée par la Métropole qui décline au niveau local l'étude nationale « Transition(s) 2050 » de l'Ademe.

Ils ont rendu public leur rapport lors du Conseil Métropolitain exceptionnel du 14 octobre dernier. Ce travail a abouti à un rapport proposant 239 actions (219 « prioritaires » et 20 « non prioritaires »).

Les enseignements

parallèles de la Convention

1° ENSEIGNEMENT

De nombreuses actions sont déjà engagées par la Métropole, mais elles ne sont pas suffisamment connues. Les membres de la convention citoyenne font le constat que la Métropole mène déjà de nombreuses actions pour contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique, mais que ces actions ne sont pas suffisamment connues.

Ainsi, sur l'ensemble de leurs propositions, 144 (soit 76 %) ont été identifiées comme étant déjà en cours ou programmées.

Ce constat, s'il confirme la bonne trajectoire prise la Métropole, amène aussi cette dernière à **réinterroger ses dispositifs de sensibilisation et d'information.**

2° ENSEIGNEMENT

Les citoyens sont prêts à des changements individuels ou collectifs, à condition qu'ils soient accompagnés et disposent d'un cadre clair et de contrôles ciblés. La neutralité carbone impose des choix individuels ou collectifs qui peuvent être contraignants, mais la majorité des participants à la convention le comprennent. Pour autant, ils ont exprimé le besoin de pouvoir disposer d'une vision claire des évolutions à venir, et d'un accompagnement ajusté aux réalités de vie quotidienne, avec une attention toute particulière aux plus fragiles, qui peut parfois prendre la forme d'obligations ou d'interdictions. Bien qu'ils « enjoignent les élus d'avoir le courage de les mettre en place, même si elles sont impopulaires », les membres de la convention invitent cependant à privilégier la sensibilisation, la communication et la formation « tout au long de la vie », plutôt que la réglementation. Ils ont rappelé l'importance de sentir que les transformations sont portées par toutes les parties prenantes, que la contrainte est collectivement assumée et équitablement répartie, et appellent ainsi à l'exemplarité des pouvoirs publics mais aussi des entreprises et acteurs privés.

3° ENSEIGNEMENT

Une expérience démocratique très positive. La convention citoyenne a mis en évidence la capacité de mobilisation d'un groupe de citoyens représentatifs du territoire, notamment sur leur sensibilité aux questions environnementale : à leur arrivée dans le dispositif, seulement 20% d'entre eux considéraient l'environnement comme le sujet le plus important parmi une liste d'enjeux (soit la même proportion que l'ensemble des Français). La proportion était de 100% à l'issue de leurs travaux. Ce résultat a été l'aboutissement d'un processus délibératif comprenant un apport de connaissances conséquent. Les citoyens sont progressivement montés en compétences sur les questions climatiques et les politiques publiques, et ont réussi à élaborer collectivement des propositions réalistes. Cette expérience conforte l'intérêt des démarches participatives qui permettent la compréhension des politiques métropolitaines par les habitants et ainsi renforcent le pouvoir d'agir des citoyens, tout en nourrissant les politiques publiques d'une expertise pluraliste.

Quelles suites pour

les propositions de la Convention?

À l'issue de son travail, en octobre 2022, les citoyens ont présenté à la Métropole un ensemble de 219 propositions jugées « prioritaires ». À ces actions, il fallait ajouter 20 propositions supplémentaires considérées comme « non prioritaires », soit 239 propositions en tout. 7 autres points, qui étaient signalés comme des « leviers d'action » par les citoyens dans leur rapport final, mais n'étaient pas assortis de propositions, ont été ajoutés, soit 246 points au total à analyser.

Un important travail d'analyse a alors été réalisé par les services métropolitains pour juger de la capacité de la Métropole à se saisir des propositions : ont été identifiées en premier lieu les actions relevant des compétences de la Métropole, celles n'en relevant pas et celles concernant d'autres acteurs institutionnels.

Un important travail d'analyse réalisé avant le vote, sous le regard des citoyens

Il a ensuite fallu distinguer les actions déjà engagées et celles qui méritaient d'être renforcées, puis les types de réponses possibles (soutien financier ou non financier, actions de sensibilisation ou communication, intervention en maîtrise d'ouvrage directe...) et les questions de faisabilité techniques et juridiques.

Tout ceci a permis à la collectivité d'opérer des regroupements de propositions qui concernaient le même objet ou se chevauchaient, le tout en dialogue constant avec les citoyens membres de la convention, notamment à propos des propositions pour lesquelles des difficultés de compréhension avaient été relevées.

Les réponses métropolitaines seront traduites budgétairement dans le temps, dans les prochains mois, en complément des crédits d'ores et déjà inscrits en 2023, étant entendu que la question des moyens financiers n'est pas l'unique enjeu pour accélérer les transitions (métiers en tension comme dans le bâtiment, rareté des ressources, freins aux changements...). Ces réponses budgétaires feront l'objet d'une réflexion collective et transpartisane.



À NOTER! SUR CES 246 ACTIONS

- 56 ont été identifiées comme hors compétences métropolitaines. Elles seront transmises aux autorités compétentes : État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Isère, communes de la Métropole et Syndicat mixte des mobilités de l'aire grenobloise (Smmag).
- 5 actions seulement ont été indiquées comme « à ne pas retenir » car non pertinentes au regard des actions déjà engagées par ailleurs ou des orientations politiques ou techniques choisies.
 - **Communiquer sur l'onde verte** (feux de circulation passant au vert à un rythme permettant de rouler à une allure fixe et régulière) : il n'existe aucune onde verte sur le territoire.
 - Expérimenter la valorisation des excréments humains : la Métropole collecte l'ensemble des eaux usées (évacuées depuis les toilettes, cuisines et salles de bain) et utilise déjà la fermentation de leurs résidus pour produire du biométhane.
 - Des dispositifs d'investissement territoriaux pour mettre l'épargne des ménages au service de la transition : la Métropole soutient déjà l'investissement citoyen dans des projets de renouvelable mais elle ne peut user du crowdfunding pour financer ses projets
 - Participer au capital de projets privés contre une proportion des profits : la Métropole n'a pas vocation à placer de l'argent.
 - Obliger les élus à statuer plus rapidement pour sur les questions ayant trait au réchauffement, étant donnée l'urgence : les élus comprennent la notion d'urgence mais il est rappelé qu'obliger un élu à prendre une décision serait anti-démocratique.



Une sélection des

propositions votées



Agriculture et Alimentation

- 1. Conforter la stratégie visant à des filières territoriales équitables pour les producteurs comme pour les consommateurs
- 2. Soutenir l'adaptation des exploitations au changement climatique et les accompagner pour moins consommer d'énergie, d'eau et produits de synthèse
- **3.** Mener des actions concrètes pour une alimentation de qualité pour tous, pour la protection des espaces agricoles et la sensibilisation des habitants à des pratiques alimentaires durables, dans le cadre du Programme alimentaire interterritorial
- 4. Communiquer sur les bienfaits et les avantages du flexitarisme, du végétarisme, de l'agiculture bio et locale, pour le climat, l'environnement et la santé (en cours 2013)
- 5. Travailler au développement d'une filière végétale dans la Métropole
- **6.** Accompagner les agriculteurs dans leurs changements de pratiques en prenant en charge une partie du risque économique sur plusieurs années
- 7. Encourager la culture de légumineuses et limiter les cultures qui consomment beaucoup d'eau : soja, tournesol, maïs... (en cours)
- 8. Encourager l'installation de jeunes exploitants menant une agriculture bio et raisonnée, en soutenant les foncières locales et les organismes publics
- 9. Soutenir les agriculteurs de la métropole en achetant des terres agricoles et en les mettant à disposition pour du maraichage, en aidant les petits maraichers bio qui débutent (en cours, 2013)
- **10.** Planter des haies pour réduire l'évaporation due au vent, faciliter le remplissage des nappes phréatiques et faire des abris de biodiversité (en cours)



ILS ONT PARTICIPÉ À LA CONVENTION

Antoine, 31 ans, agriculteur biologique

"Mes convictions quant à la nécessité d'agir sans tarder ont été renforcées tout au long de cette convention. J'ai beaucoup appris et particulièrement sur le rôle essentiel joué par Grenoble Alpes Métropole. Cela m'a permis d'avoir une vision plus juste de ce qu'il est possible de faire. Grâce aux différentes rencontres avec des acteurs engagés de la transition énergétique j'ai absorbé beaucoup d'informations et j'ai vraiment envie de débattre des moyens que l'on va se donner."



Habitat et urbanisme

- 1. Continuer de faire évoluer le PLUi, pour traduire les trajectoires carbone et zéro artificialisation nette (ZAN) dans le document d'urbanisme local
- **2. Définir et porter une politique foncière métropolitaine,** par l'adoption d'une délibération-cadre (1^{er} semestre 2023)
- **3.** Étudier la mise en place d'un outil de compensation environnementale local en 2023 2024 pour une réalisation à échéance 2025
- 4. Approuver un nouveau PLH prenant mieux en compte les transitions, fin 2024
- **Travailler sur l'acceptabilité de la densité,** avec des ateliers réunissant l'ensemble des parties prenantes (élus, citoyens, professionnels...) à compter du 2ème semestre 2023
- 6. Étudier les pistes d'amélioration des modèles économiques de l'aménagement du territoire et de la construction, avec les acteurs concernés
- 7. Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et décarbonés, en généralisant notamment les bonus déjà accordés dans le cadre de Mur Mur (fin 2023) et en éditant un Guide à l'usage des maîtres d'ouvrage (2024)
- **8.** Renforcer les aides et l'accompagnement à la rénovation thermique, en étudiant la possibilité d'ouvrir le dispositif (au secteur associatif notamment, fin 2023)
- **9. Tester la réutilisation de locaux existants,** en étudiant (2023/2024), la possibilité d'une expérimentation sur deux copropriétés fragilisées du Village Olympique à Grenoble
- **10.** Optimiser l'utilisation des systèmes de chauffage et de climatisation, avec l'étude en cours d'une « stratégie froid métropolitaine » (2024)
- **11.** Poursuivre le développement des réseaux de chaleur métropolitain (4 à 6 prévus d'ici 2030) pour décarboner les systèmes de chauffage et de climatisation
- **12.** Renforcer les actions en matière de gestion intégrée des eaux pluviales (adoption d'une feuille de route en 2023), en synergie avec le plan Canopée



ILS ONT PARTICIPÉ À LA CONVENTION

Alix, 49 ans, architecte

« J'étais déjà sensibilisé à la lutte contre le dérèglement climatique avant ma participation à la convention. Cependant, l'expérience m'a donné l'opportunité de me faire entendre autrement que par le vote. Suite aux sessions de travail, j'ai décidé d'agir sur l'empreinte carbone de mes mobilités en réduisant et en optimisant mes déplacements professionnels.

Même si l'avenir continue à me préoccuper, je suis satisfait de choisir la transition plutôt que de la subir."



- **1. Créer un itinéraire Chronovélo périphérique** reliant les communes de première couronne (début de réalisation en 2024)
- **2.** Étudier les leviers pour augmenter l'offre de stationnement vélo sécurisé dans les domaines privés (bailleurs sociaux, zones commerciales, entreprises, copropriétés...)
- 3. Mettre à disposition des acteurs du territoire des outils visant à faciliter la pratique du vélo par le plus grand nombre (le vélodrome intercommunal, des appels à manifestation d'intérêt pour des pistes communales d'éducation routière, de l'écomobilité scolaire (vélobus, pédibus...)
- **4.** Poursuivre le travail avec les communes sur l'identification des artères commerçantes pouvant donner lieu à une « préférence » aux modes actifs



Énergie

- 1. Poursuivre la transformation de la centrale de chaleur de la Poterne pour qu'elle utilise du bois issu des déchèteries de la Métropole et de déchets d'ameublement (mise en service 2027)
- **2. Construire un centre de méthanisation des déchets alimentaires** sur le site du centre de compostage (2026)
- **3.** Identifier les espaces qui pourraient faire l'objet d'une installation photovoltaïque sans dégrader le paysage et hors espaces agricoles et forestiers
- **4. Intensifier les efforts pour installer du solaire sur des zones artificialisées** comme les zones d'activités, les friches industrielles, les parkings, les pistes cyclables
- **5.** Lancer une expérimentation en matière d'agrivoltaïsme (panneaux solaires positionnés en hauteur dans les champs cultivés) pour vérifier que cela peut également être bénéfique pour le rendement des cultures (en cours)
- **6.** Élargir la possibilité d'installer du solaire en modifiant le règlement patrimoine du PLUI (permettant une solarisation regroupée sur un pan tout en gardant la prescription de ne pas dépasser 1/3 de la surface totale du toit)
- 7. Renforcer l'investissement citoyen dans le développement des énergies renouvelables en augmentant la participation de la Métropole auprès d'Enercoop et d'Energ'y Citoyennes (2023)
- **8.** Mettre en place un dispositif pérenne d'aide l'installation de solaire thermique à destination des propriétaires de maisons individuelles (fait en 2023)
- **9.** Ajouter des critères d'écoconditionnalité dans les marchés publics pour l'achat de plaquettes forestières
- **10.** Expérimenter les contrats directs d'achat d'énergie renouvelable dans le respect des règles de la commande publique.



Consommation, déchets, loisirs

- **1.** Augmenter la taxe sur les locaux économiques vacants à horizon 2024 (20% la première année, puis 30% et 40%) et inciter les propriétaires de locaux inoccupés à accueillir des commerces ou artisans de produits locaux
- **2. Prioriser l'accueil de créateurs et producteurs locaux** dans le cadre de la foncière commerciale créée en 2023 et de la pépinière animée par la Pousada
- 3. Augmenter le nombre de producteurs locaux présents sur le site du Marché d'intérêt national métropolitain et le nombre de marchés de producteurs
- **4. Développer une marque locale de produits non alimentaires** en coordination avec la marque Is(H)ere à compter de 2024
- 5. Développer un volet innovation et recherche dans le cadre du réseau Économie circulaire et de la mise en place du Pôle'R, et accompagner les entreprises du territoire vers l'écoconception
- **6.** Soutenir le déploiement de nouveaux acteurs de la réparation et du recyclage dès 2023 (appel à projets réduction des déchets et économie circulaire, nouveaux Repair Cafés et outilthèques, nouvelles boutiques de seconde main/éphémères...)
- 7. Lancer une étude sur les « contenants consignés » dès 2023
- 8. Renforcer les usages du vrac et des produits d'hygiène solide en sensibilisant les commerçants (commerce de proximité et Grandes et Moyennes Surfaces) et les consommateurs
- 9. Communiquer pour limiter l'usage des bouteilles en plastique et préférer l'eau du robinet (en cours 2023)
- **10.** Finir le déploiement du tri des déchets alimentaires, l'harmonisation des poubelles et le refus de collecte (aujourd'hui expérimenté sur 12 communes)
- **11.** Limiter la réutilisation des emballages et cartons des entreprises, en renforçant le travail avec les professionnels dès 2023
- **12.** Sensibiliser les professionnels sur l'extinction des enseignes (en cours), expérimenter avec les communes des actions dans les zones d'activité et commerciales en 2023
- **13.** Poursuivre l'expérimentation OuiPub et militer pour l'adoption définitive du dispositif en 2025 à l'échelle nationale
- **14.** Poursuivre le déploiement du schéma d'aménagement lumière et inciter l'ensemble des communes de la Métropole à signer la charte d'engagement
- **15.** Mettre en œuvre en 2023 le plan d'actions pour un tourisme durable et quatre saisons défini sur le Domaine de Chamechaude
- **16.** Poursuivre l'optimisation énergétique de la Patinoire Polesud et du Stade des Alpes (2023)
- 17. Réaliser une étude sur la récupération des eaux de pluie au Stade des Alpes dès 2023





Séquestration carbone

- 1. Inclure l'objectif de maintien voire de renforcement de séquestration du carbone dans les documents cadres de la Métropole, notamment dans ceux relatifs à la politique forestière et à l'agriculture
- 2. Sensibiliser les acteurs publics et privés aux enjeux et bonnes pratiques en matière de séquestration carbone et d'adaptation de la forêt
- **3.** Renforcer les actions en cours en matière de végétalisation et d'artificialisation des sols, au travers notamment du PLUi et du plan Canopée
- **4.** Confirmer son soutien au pôle de compétitivité Axelera et à la SCIC Crisalid pour leur rôle dans l'innovation en matière de séquestration du carbone.



ILS ONT PARTICIPÉ À LA CONVENTION

Nicolas, 47 ans, consultant informatique

"Je me suis fortement impliqué dans cette convention et j'ai beaucoup appris. Les débats entre nous étaient très respectueux, on pouvait argumenter et présenter nos idées. On a démarré ce travail avec l'espoir d'avoir un peu de temps mais les évènements climatiques de l'été nous ont prouvé le contraire. Le travail était intense car beaucoup de propositions ont été formulées par les citoyens et il a fallu toutes les regarder pour préparer une liste d'actions proposées aux élus."





Économie

- 1. Ouvrir Pôle R, centre métropolitain d'économie circulaire, et créer un réseau d'entreprises engagées sur le sujet (2023)
- **2.** Soutenir l'émergence de filières locales de réparation et de réemploi des déchets dès 2023
- **3. Soutenir des démarches d'écologie industrielle territoriale** et de ressourcerie industrielle en ligne (2023)
- 4. Améliorer l'accès des entreprises locales aux marchés publics métropolitains (2023)
- 5. Valoriser les entreprises moins productrices de gaz à effet de serre dans les marchés publics (2023)
- 6. Renforcer le soutien aux réseaux d'entreprises engagées dans les transitions, le parrainage pour faciliter l'accès des TPE/PME à ces réseaux et l'offre aux TPE/PME (MurMur, Aides à l'achat de véhicules faibles émissions, etc.) dès 2023
- 7. Cibler le soutien de la Métropole sur les innovations sociales et technologiques à impact environnemental et/ou sociétal positif (conseil, financement) en 2023
- **8.** Renforcer les conditions de soutien aux entreprises (réalisation d'un bilan Gaz à effet de serre, diagnostic sur l'impact environnemental, actions de sensibilisation internes...)
- 9. Appliquer des critères d'analyse environnementaux des projets d'implantation d'activités productives pour l'attribution de foncier métropolitain
- 10. Favoriser collectivement l'installation d'activités réduisant les émissions globales de GES avec les propriétaires privés et territoires voisins
- 11. Participer aux groupes de travail sur la réduction des pollutions des stations de ski dès 2023
- **12.** Développer une offre d'écotourisme en lien avec l'offre du Smmag (en cours)
- **13.** Renforcer la promotion des produits locaux Alpes I(s)here et made in Grenoble Alpes (2023)
- **14.** Développer une offre de tourisme scientifique en lien avec les enjeux climatiques (2023)
- **15.** Déployer les labellisations et certifications vertes sur le territoire, associées à un lobbying auprès des acteurs nationaux du secteur et de l'État dès 2023
- **16.** Poursuivre l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire, sa mise en visibilité et le financement de projets des structures de (y compris les postes salariés)



ILS ONT PARTICIPÉ À LA CONVENTION

Aurélie, 37 ans, commerciale en cadeaux "Eco Friendly"

"Il y a un avant et un après la Convention Citoyenne Métropolitaine pour le Climat de Grenoble Alpes Métropole : la Convention a changé ma vie et c'est pour cela que je me suis portée volontaire pour devenir citoyenne ambassadrice de l'initiative. Elle m'a permis de donner un sens à ma vie personnelle autant qu'à ma carrière. J'ai beaucoup appris au contact des experts que j'ai rencontrés (climatologues, glaciologues...), comme beaucoup de conventionnels que je continue à voir."



Sensibilisation et éducation

- 1. Renforcer dès 2023 la sensibilisation et la formation des habitants aux enjeux climatiques, quel que soit leur âge, et accompagner les changements vers des modes de vie et de consommation plus durables
- 2. Élaborer une stratégie de sensibilisation, de formation et d'accompagnement aux changements de comportement (fin 2023)
- 3. Mener, avec les acteurs concernés, un diagnostic de l'offre territoriale d'éducation à l'environnement et étudier les moyens de la renforcer, de la maternelle à l'université
- 4. Soutenir la mise en réseau et la montée en compétences des acteurs du territoire engagés dans la sensibilisation et la formation aux transitions, développer et diffuser les outils et ressources adaptés dans ce domaine
- 5. Développer et renforcer la participation citoyenne, dès 2023, afin d'associer les habitants et les acteurs du territoire de manière plus systématique à la fabrique de la décision publique (2023)
- 6. Évaluer de manière systématique la mesure des impacts sociaux et environnementaux des politiques publiques métropolitaines, expérimenter des outils croisant mesure du bien-vivre et impact environnemental (2024)
- 7. Poursuivre et compléter l'action engagée pour réduire l'impact environnemental de l'administration métropolitaine via un Plan d'administration exemplaire à partir des enseignements du bilan gaz à effet de serre de la collectivité réalisé en 2023/2024
- **8.** Former, dès 2023, les élus métropolitains, inscrire l'action politique dans le temps long et prendre, notamment au regard des enjeux de justice sociale, des décisions à la mesure de l'urgence climatique



Comment poursuivre après la Convention

citoyenne pour le climat métropolitaine?

Un comité de suivi

D'ici à la rentrée de septembre, un comité de suivi sera créé. Composé notamment de citoyens issus de la Convention, il fonctionnera comme un observatoire des engagements et aura trois objectifs :

- Veiller à la mise en œuvre des propositions de la Convention.
- Diffuser et valoriser le travail de la Convention sur le territoire
- Contribuer à la poursuite du dialogue citoyen sur les sujets issus des travaux de la Convention



Un cycle de « débats citoyens pour le climat »

Les propositions de la CCC posent d'importantes questions à notre société et à ses habitants. Mais on sait que le partage d'expériences ne suffit pas à enclencher des changements durables : l'enjeu est de s'appuyer sur la démarche réussie de la convention citoyenne pour multiplier les espaces de discussion permettant l'apport de connaissances, la controverse, la construction d'avis éclairés et le partage de solutions pratiques.

La Métropole s'engage donc à mettre en place un cycle de « débats citoyens pour le climat, afin d'explorer tous ces sujets.

ILS ONT PARTICIPÉ À LA CONVENTION

Valérie, 56 ans, encadrante technique

dans un restaurant d'insertion

"Peu motivée par une éventuelle participation à la Convention Citoyenne, j'étais prête à décliner l'invitation car je ne me sentais pas vraiment concernée. Finalement, j'ai accepté et cela m'a ouvert les yeux : je suis beaucoup plus sensible et consciente des dérèglements climatiques autour de moi. J'ai même adopté des habitudes de consommation plus durables. Cependant, j'ai hâte de voir ce qui va vraiment sortir de cette Convention!"





